

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 23 MAI 2023

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le
ID : 059-215902024-20230525-20230523DEL11-DE

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 29

De présents : 28

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

OBJET :

**DECLARATION D'UTILITE
PUBLIQUE ET AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A
L'OPERATION DE DECONNEXION
DE LA RIVIERE DES LAIES ET DE LA
BECQUE DU CRACHET DU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT
D'ARMENTIERES ET A LA
RENATURATION DU COURANT DE
L'ANGUILLE : AVIS FAVORABLE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION :

Publiée le 25 mai 2023

Rendue exécutoire le 25 mai 2023

*Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 25
mai 2023*

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;

Le : 25 mai 2023

Et que la convocation du Conseil avait été faite

Le : 16 mai 2023

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Vincent DOUCHET, Laetitia PANIEZ, Jacky BOULINGUEZ, Karine PACCEU, Michel LANNOO, Christelle GRATIEN, Benoit OERLEMANS, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Pierre CAMPHYN, Olivier JOUCLA, Michael LEROY, Alban BEZIRARD, Jean-Pierre DUBURCQ, Valérie CLOUET, Marie-Claude ZAGULA, Christine BOCKAERT, Joelle LIESSE, François BIERVLIET, Danièle BENOIT, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN, Lionel HOUZET, Marie-Maud CAMPHYN, Vanessa LARD,

Etaient excusés avec procuration, absents : Madame, Monsieur, *Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Me Laetitia PANIEZ,*

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Par arrêté préfectoral en date du 14 avril 2023, le préfet du Nord a prescrit une enquête publique unique, préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'autorisation environnementale relative à l'opération de déconnexion de la rivière des Laies et de la becque du Crachet du réseau d'assainissement d'Armentières et à la renaturation du courant de l'Anguille sur les territoires des communes d'Armentières, de la Chapelle d'Armentières, d'Erquinghem-Lys. L'enquête se déroulera du mardi 16 mai au mardi 17 juin 2023 inclus en application des dispositions du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme.

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de LILLE pour conduire l'enquête, se tiendra à la disposition du public pour recevoir lors de ses permanences en Mairie de la Chapelle d'Armentières, d'Armentières, d'Erquinghem-Lys, les diverses observations. Le public pourra ainsi prendre connaissance des caractéristiques du projet et éventuellement consigner ses observations et propositions dans le registre d'enquête ouvert à cet effet, dans les locaux des Mairies des communes concernées, aux jours et heures de permanences. Il sera également possible de consigner observations et proposition sur le registre dématérialisé ou par mail.

Les Conseils Municipaux des communes d'Armentières, de la Chapelle d'Armentières, d'Erquinghem-Lys, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale, dès l'ouverture de l'enquête.

Ses avis ne pourront être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard, dans les 15 jours suivants la clôture de l'enquête.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal émet à **l'unanimité**, un avis favorable à la déclaration d'utilité publique et à l'autorisation environnementale relative à l'opération de déconnexion de la rivière des Laies et de la becque du Crachet du réseau d'assainissement d'Armentières et à la renaturation du courant de l'Anguille.

Adopté Pour Ampliation

Le Maire